

Un vide-greniers en mai avec le comité des fêtes



Le bureau autour du président Alain Castelletti.

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale sous la présidence d'Alain Castelletti, le 8 mars, en présence de Patrice Manton, adjoint au maire, Gaston Vuillemot et Maryline Chaudey, conseillers municipaux.

Alain Castelletti a présenté le bilan d'activité de 2021.

Les projets pour cette année ont été dévoilés. 1^{er} mai : vide-greniers ; 13 juillet : repas dansant (le DJ est réservé) ; 23 octobre : soirée cancoillotte ; 6 novembre : bourse aux jouets ; 4 décembre :

marché de Noël avec la mairie. Un voyage ou une marche gourmande pourrait être programmé en cours d'année.

Plusieurs membres du conseil d'administration étaient à renouveler, aucune personne n'était intéressée pour se présenter. Les membres du bureau ont accepté de repartir pour un nouveau mandat. Ils ont été élus à l'unanimité.

Conseil d'administration :
Président : Alain Castelletti,
vice-présidente : Josette Py, trésorière : Bernadette Guillaume,

trésorier adjoint : Michel Capounda, secrétaire : Marylène Castelletti, secrétaire adjoint : Jean-François Taupenot, représentants la municipalité : Gaston Vuillemot, Valérie Ekoumé, Maryline Chaudey, vérificateur aux comptes, sous la responsabilité du président et du trésorier adjoint : Serge Guillaume.

Patrice Manton a annoncé que la mairie organisera une fête fin septembre autour de la Saint-Maurice. Prochaine réunion le mardi 12 avril à 20h, à la Maison des Associations.

Quand avorter était un crime



Évelyne Bomont a lu des passages de la plaidoirie de Gisèle Halimi.

Le centre d'Information des droits des femmes et des familles (CIDDEF) dont dépend l'association « Oser » de Vesoul, est intervenu à la Médiathèque. Au programme : la lecture des passages de la plaidoirie de Gisèle Halimi, lors du procès de Bobigny en 1972 de Marie-Claire Chevalier.

À 16 ans, elle avait décidé d'avorter après avoir été violée par un garçon de son lycée, dans une France où l'IVG était encore illégale.

Après dénonciation de son violeur, elle avait été inculpée et jugée avec quatre autres femmes, dont sa mère, Michèle, pour

complicité ou pratique de l'avortement.

Cette lecture a été faite par Évelyne Bomont, devant une dizaine de personnes et suivie d'un diaporama.

Ce procès a connu un énorme retentissement et a contribué à l'évolution vers la dépenalisation de l'avortement.

Marie-Claire Chevalier a été relaxée parce qu'elle était considérée comme ayant souffert de contraintes d'ordre moral, social, familial, auxquelles elle n'a pu résister. Elle est décédée à 66 ans, le 23 janvier 2022.

La loi de l'avortement, loi Simone Veil, a été signée en 1975.

Éclats de rire à la soirée théâtrale



Une partie des acteurs.

« On dira au lit », est le titre de la pièce de théâtre que les Tréteaux Portusiens ont interprété à la salle des Associations, samedi soir. Deux cent vingt personnes sont venues applaudir les six artistes. En raison de la situation sanitaire, la troupe n'avait pas pu

se produire au cours des deux années écoulées.

La pièce de Marc Camoletti raconte la vengeance d'une femme qui croyait être trompée envers son mari.

La troupe va se produire au Val Saint-Eloi le 19 mars.